

# Atelier SPRO 37:

# FINANCEMENT DE LA

# FORMATION

---

ANIMATEURS:

ROBIN MURIEL - RÉFÉRENTE TERRITORIALE 37 DIRECTION DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

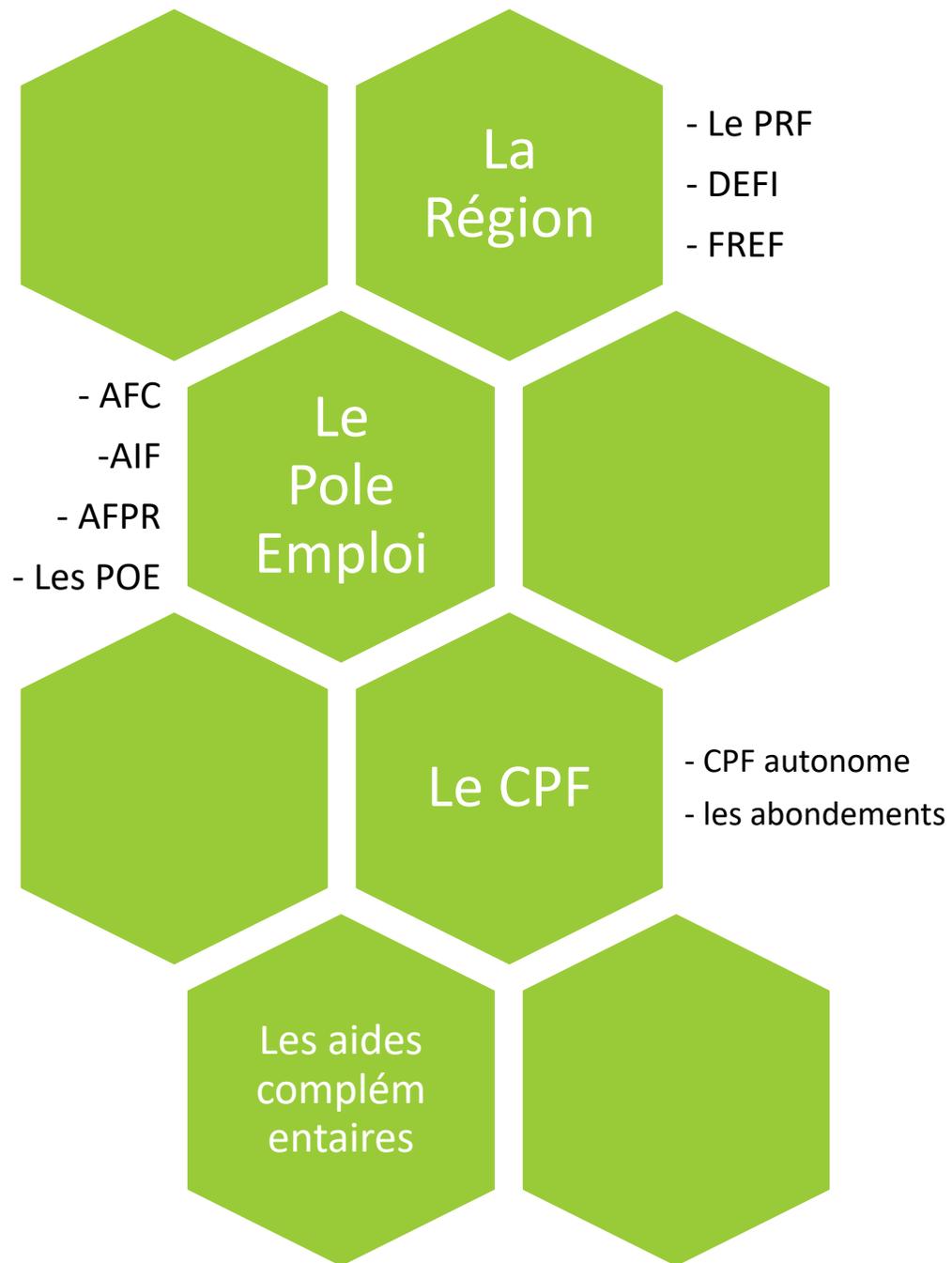
CHRISTOPHE BERTHIER - CHARGÉ DE MISSION - DIRECTION TERRITORIALE VALLÉE DE LA LOIRE

CAROLINE TRINH - CHEFFE DE PROJET CONSEIL EN EVOLUTION PROFESSIONNELLE



# Plusieurs moyens de financer la formation

Sommaire



# Présentation du Programme Régional de Formation 2021 - 2024

---

ROBIN MURIEL

RÉFÉRENTE TERRITORIALE 37 DIRECTION DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

RÉGION CENTRE-VAL-DE-LOIRE

# Informations générales

---

## Catalogue élargi de formations:

- Accord Cadre: 4 ans
- Réponse aux besoins de compétences des entreprises
- Modalités d'achat souples et réactives

## Quelques chiffres:

- Au niveau régional : budget annuel: 78 Millions d'Euros
- 11 000 formations
- Sur le 37: budget : 13 Millions: 3000 formations

# Informations générales

---

## 2 Grandes « briques »:

- Visas
- Parcours Métiers : 5 catégories d'action
- 80% des achats = formations qualifiantes (niveau 3 et 4)

## PRF Multisectoriel:

3 secteurs les plus représentés : industrie, métiers transverses des services (y compris le numérique), transport-logistique

# Quelques orientations/enjeux

---

- Transitions écologiques et numériques
- Développer de nouveaux modes de formation
- Favoriser l'accueil de publics jeunes en formation
- Mieux accompagner les publics fragilisés
- Favoriser la logique de parcours
- Renforcer le lien à l'entreprise (DEFI)

# Présentation des Financements Pole Emploi

---

CHRISTOPHE BERTHIER

CHARGÉ DE MISSION - DIRECTION TERRITORIALE VALLÉE DE LA LOIRE

POLE EMPLOI

# Quelques chiffres...

Région	2020	part	2019	part	2020/2019	ratio part
<b>AFC</b> Action de formation conventionnées	3 384	32,4%	4 496	23,7%	24,7%	8,6%
<b>AIF</b> Aide individuelles à la formation	3 799	36,3%	10 042	53,0%	62,2%	-16,7%
<b>AFPR</b> Action de formation préalable au recrutement	1 824	17,4%	2 628	13,9%	30,6%	3,6%
<b>POEI</b> Préparation Opérationnelle à l'emploi individuel	921	8,8%	1 002	5,3%	8,1%	3,5%
<b>POEC</b> Préparation Opérationnelle à l'emploi collective	532	5,1%	790	4,2%	32,7%	0,9%
	10 460	100,0%	18 958	100,0%	44,8%	0,0%

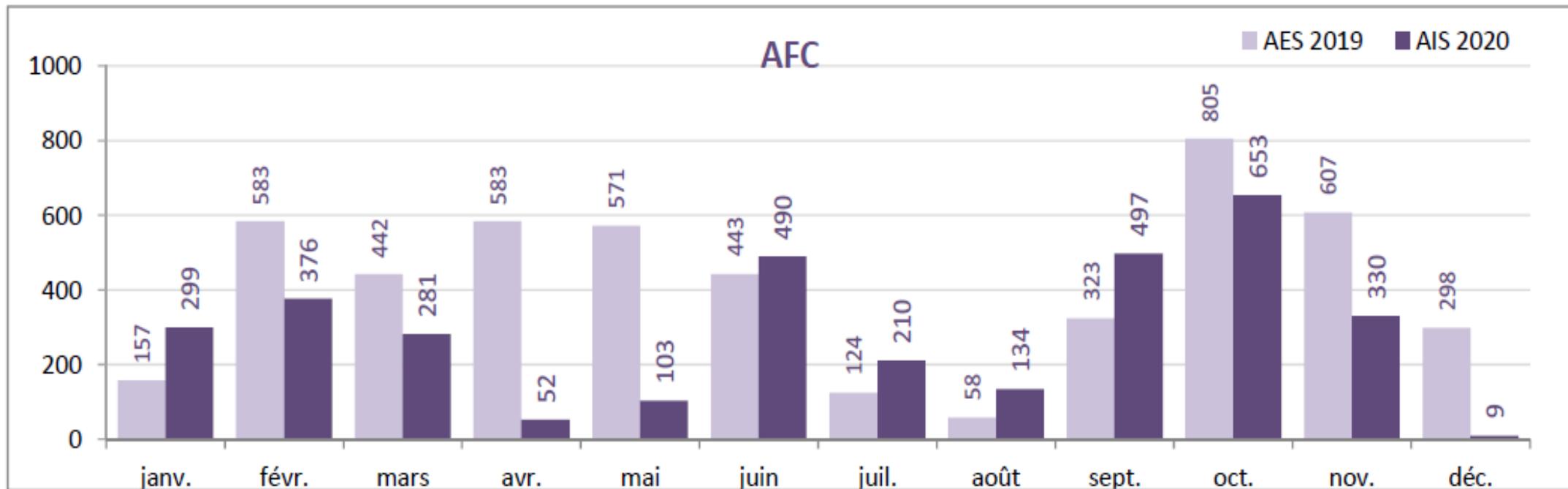
Sources : services de la Direction Régionale Pole emploi Centre Val-de-Loire, données actualisées au 17 novembre 2020  
Données hors CPF autonome qui représente environ 7000 entrées au niveau régional

# Quelques chiffres...

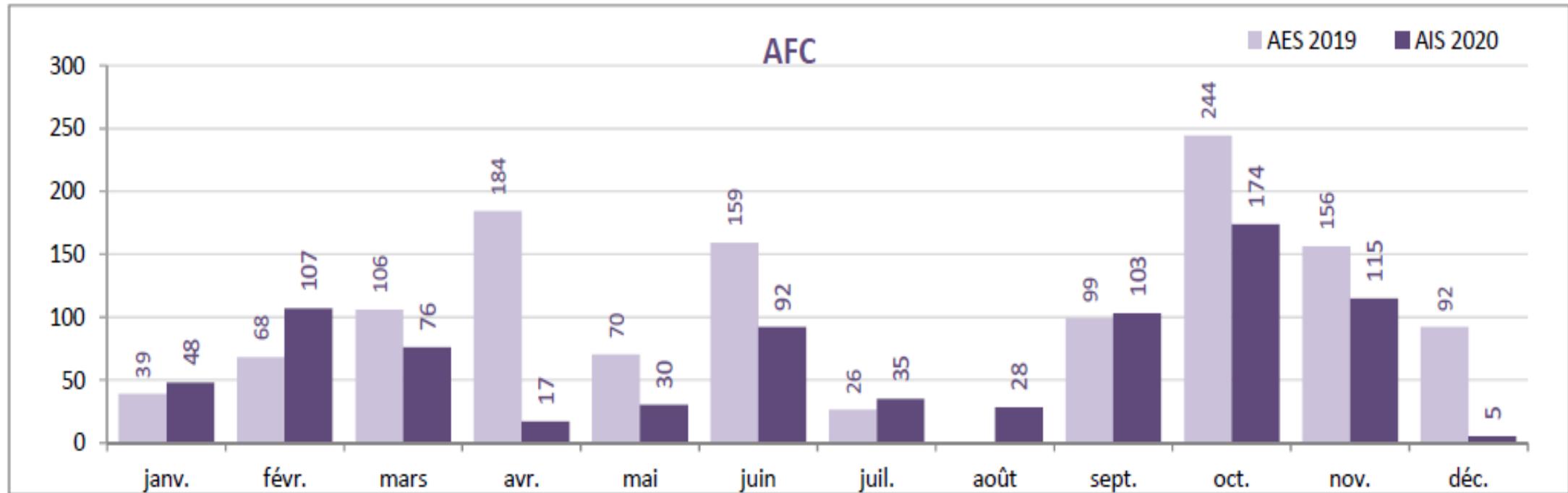
	AIS saisies pour les DE dont la date de début de formation est comprise entre le 1er janvier et la fin de semaine 47		Evolution par rapport à l'année précédente	
	2020	2019		
Cumul des AIS en AFC	3 384	4 496	↓	-24,7%
Cumul des AIS en AIF	3 799	10 042	↓	-62,2%
Cumul des AIS en AFPR	1 824	2 628	↓	-30,6%
Cumul des AIS en POE Individuelle	921	1 002	↓	-8,1%
Cumul des AIS en POE Collective	532	790	↓	-32,7%

AIS 2020 / AES 2019 tout financement Pole emploi hors PRF/FREF 11326 / 19581 soit - 42 %

# Focus sur les AFC au niveau régional 2019 / 2020



# Focus sur les AFC dans l'Indre et Loire 2019 / 2020



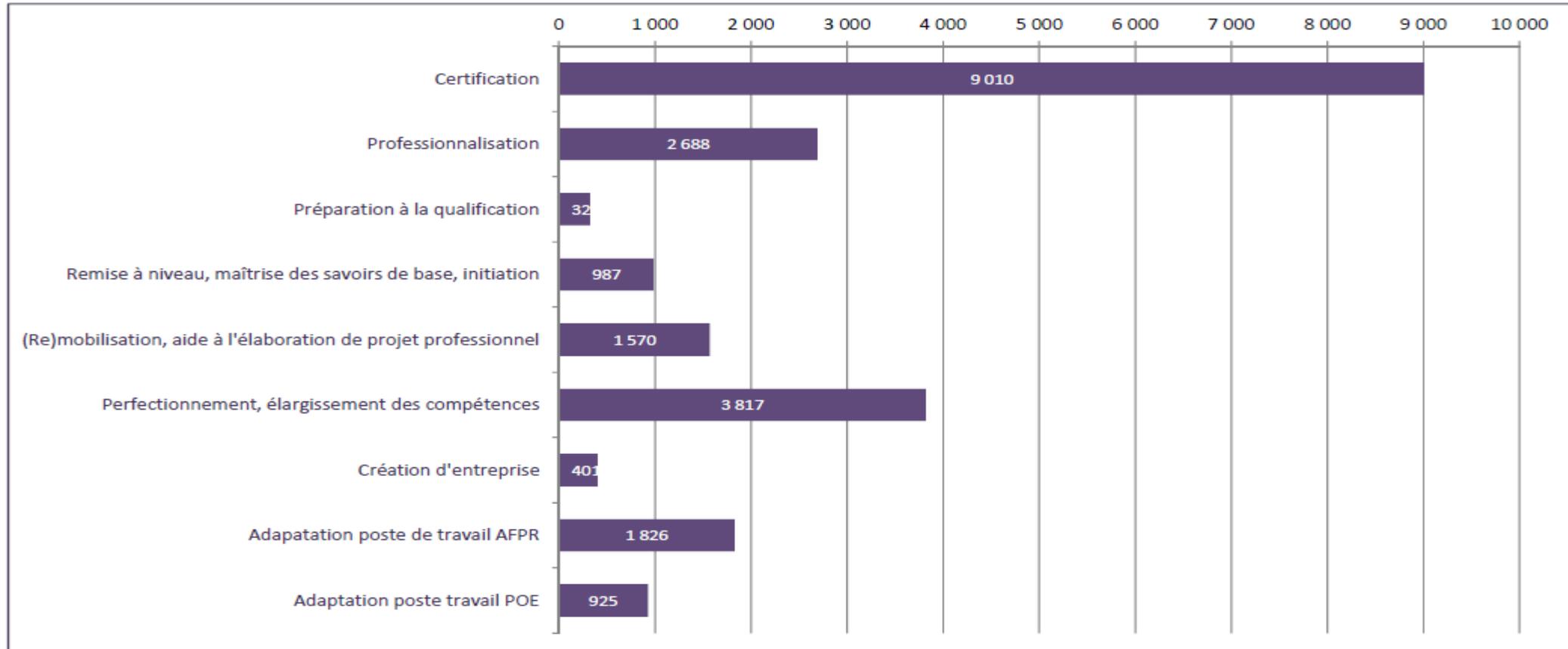
# Comparaison des AES par département

---

	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre et Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Région Centre Val de Loire
AFC	375	446	293	788	291	1 074	<b>3 267</b>
AIF (hors AIF CFO)	317	512	231	469	356	914	<b>2 799</b>
AFPR	239	219	158	465	188	491	<b>1 760</b>
POE Individuelles monofinancées	59	200	80	166	70	296	<b>871</b>
POE Individuelles cofinancées	5	2	0	3	0	1	<b>11</b>
POE Collectives	54	69	40	151	75	107	<b>496</b>
<b>Total Financement PE</b>	<b>1 049</b>	<b>1 448</b>	<b>802</b>	<b>2 042</b>	<b>980</b>	<b>2 883</b>	<b>9 204</b>

AES confirmées jusqu'au 17 novembre par département

# Les types de formation financées



tout financement au niveau régional, sur AIS saisies (total 21635)

# Présentation du financement via CPF

---

CAROLINE TRINH

CHEFFE DE PROJET CONSEIL EN EVOLUTION PROFESSIONNELLE

GROUPEMENT EVOLUTION

# Quelques rappels...

---

Le CPF remplace le DIF (Droit individuel à la formation) depuis janvier 2015.

Les droits acquis au titre du DIF avant 2015 doivent être reportés sur le CPF, suite à la situation sanitaire, le délais de report des droits est prolongée jusqu'au 30/06/2021.

## Des formations et des Accompagnements :

- **CLEA**
- **Bilan de compétences**
- **VAE (Validation des Acquis de l'Expérience)**
- **Un permis B ou permis poids lourds**
- certifiantes enregistrées au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) ou au Répertoire Spécifique (RS)
- de validation de blocs de compétences
- création ou reprise d'entreprise

# Le financement



*En dessous d'un mi-temps, les droits sont calculés au prorata de leur activité.*



*Pour une activité à temps partiel, les droits sont calculés au prorata du temps d'exercice*



*En dessous d'un mi-temps, leur CPF est alimenté de 12 heures par an.*



L'alimentation se fait automatiquement par la **Caisse des dépôts et des consignations (CDC)** au début de l'année qui suit l'année travaillée.

# Comment utiliser son CPF

---

-Le CPF Autonome

-Les abondements

- Dotations employeurs
- Les points du compte professionnel de prévention (C2P)
- Abondement Accident du Travail / Maladie Professionnelle (ATMP)
- Abondement Pole Emploi par le biais d'une AIF

# Les dotations employeurs

---



# Les points du compte professionnel de prévention (C2P)

---

Bénéficiaires : le C2P est ouvert automatiquement pour tout salarié déclaré exposé aux facteurs de risques (au-delà des seuils) par son employeur

Abondement : le C2P ne peut être mobilisé qu'en complément des droits formation d'un bénéficiaire (droits communs CPF + dotations).

## Principes du C2P:

- ne peut être sollicité que dans le cadre d'un projet de formation défini.
- 1 point = 375 euros de formation dans la limite du coût plafond pris en charge. Le salarié ne peut pas demander à mobiliser plus de points que nécessaire pour financer sa formation.
- Les points sont utilisables un par un.
- Eligibilité des formations : les formations éligibles sont celles visant à « accéder à un emploi non exposé ou moins exposé aux facteurs de risques professionnels ». **Cette éligibilité est contrôlée par un CEP.**

# Abondement Accident du Travail / Maladie Professionnelle (ATMP)

---

Bénéficiaire: salarié(e) a un projet de formation et a été victime d'un accident du travail (AT) ou est reconnu(e) comme ayant une maladie professionnelle (MP) avec une incapacité permanente supérieure ou égale à 10 %

Abondement : en complément des droits formation dont l'utilisateur dispose déjà ;

Principes abondement ATMP:

- Montant forfaitaire de 7500€ : mobilisable en plusieurs fois (plusieurs dossiers);
- Abondement non pérenne: 2 ans de validité à compter de la date de notification ;
- Abondement dans le cadre d'un dossier de formation: impossible de demander à obtenir ces droits sans projet de formation défini;
- 1€ minimum de droits formation pour initier le dossier.
- **Contrôle de l'éligibilité de la formation par le CEP** : formation visant à la reconversion professionnelle.

# Les aides complémentaires

---

POUR SUIVRE SA FORMATION SEREINEMENT...

# Les aides spécifiques

---

- Compensation de la situation de handicap
- Aides à la mobilité
- Aide à la garde d'enfants
- Aide au repas
- Aide à l'hébergement